Installation du comité social territorial

Lundi 30 janvier 2023

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les élu –es,

En premier lieu et afin de retranscrire le plus fidèlement possible la teneur des échanges dans le cadre des instances, la CGT-CRN vous demande la possibilité que l'on puisse enregistrer les échanges, cela permettrait aux représentants du personnel d'effectuer un archivage et de garder une traçabilité des débats.

La représentativité syndicale CST est issue des résultats des élections professionnelles de décembre dernier qui a placé la CGT-CRN comme première organisation syndicale dans la collectivité et qui s'est déroulé dans un contexte particulièrement hostile.

Sur les thématiques qui devront être abordées ce jour, il est préjudiciable de ne pas disposer d'un rapport en amont de cette instance sur les points 4 et 6 (temps de travail des agents des lycées et modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

C'est dans un contexte particulier que s'ouvrent ces nouvelles instances régionales.

Comme vous le savez, le projet de la réforme des retraites provoque à nouveau le peuple.

Les salariés déjà exaspérés par leurs conditions de vie et de travail subissent une fois de plus les attaques politico-financières qui sévissent dans tout le pays dans tous les secteurs d'activité.

La CGT-CRN s'inquiète grandement de la montée de cette colère citoyenne juste et légitime et en alerte les élus locaux.

À ce stade, il est évident qu'en tant que responsable politique, vous devez prendre la mesure de ce que subit le peuple depuis des années.

À peine sortie de la crise sanitaire de la Covid-19, les salariés de la collectivité doivent une fois de plus s'adapter pour assurer la continuité du service public suite à la cyber attaque.

Dans ces situations imprévues, nous constatons l'attachement sans ambiguïté des agents pour le service public, pour leurs métiers et surtout pour le bien des usagers.

CGT-CRN

La CGT-CRN tient à remercier toutes celles et ceux pour le travail remarqué et remarquable qu'ils effectuent et qui contribuent encore au maintien du service pendant ces crises.

Toutefois, ce ne sont pas les propos entendus le 12 décembre 2022 qui vont valoriser et motiver les salariés.

Que doivent penser les agents lorsque leur employeur public prétend:

« ...Les Français ne travaillent pas assez. Je n'étais pas favorable pour les 35 h et La retraite à 65 ans j' y suis favorable.

Qu'il n'y a pas de pénibilité pour les agents qui travaillent dans des bureaux ou encore Il existe une liste des médecins qui réalisent des arrêts maladie de complaisances... »

Quand à la réponse du Président sur l'instauration des titres restaurant en cas de non accès à la restauration, la réponse reçue individuellement de l'autorité territoriale pour les agents est inappropriée.

Cette attitude contrarie fortement les discussions et les échanges avec la CGT-CRN.

Convenons toutes et tous de considérer l'importance du dialogue social avec les organisations syndicales au travers de leurs représentants, et ceci, dans le souci d'une démocratie saine et effective.

Pour améliorer ces échanges nécessaires dans l'intérêt des agents et de notre collectivité Normande, la CGT-CRN souhaite des échanges cordiaux et respectueux pour l'humain, tant sur le fond que sur la forme.

Madame la Présidente,

M. Fabrice BERTHOU, Mme Nathalie SIMON, M. Stéphane GODEFROY, M. Fabien LUCAS, ont reçu un courrier nominatif du Président Hervé Morin le 11 janvier 2023 les Mettant personnellement en cause, en tant que fonctionnaires de la collectivité régionale, pour des propos écrits par la CGT de la Région Normandie sur le site internet de l'organisation syndicale.

L'interprétation de ce compte rendu de la rencontre du 12 décembre 2022, faite par le Président, ne correspond pas du tout à l'esprit du texte ni aux commentaires émis par les

CGT-CRN

représentants de la CGT.

Si le Président a mal pris ces propos, nous nous excusons publiquement de cette interprétation malheureuse.

Nous sommes profondément choqués et atteints par ce courrier par sa teneur et le rappel qu'il contient sur nos obligations professionnelles de dignité et de probité en qualité d'agents publics.

Comme vous le savez, il existe une protection constitutionnelle des fonctionnaires élu-es du personnel ainsi que la suspension du lien de subordination les liant à l'autorité territoriale dans l'exercice de leurs fonctions syndicales.

Ce courrier nominatif constitue le franchissement d'un cap grave et inacceptable qui ne nous semble pas être de nature à améliorer les relations sociales, fortement dégradées ces derniers temps.

Nous tenions à informer l'ensemble du CST de ces agissements inacceptables.

Les élu –es CGT

CGT-CRN